

Aidez-vous vous-mêmes!

Tendances récentes de maintien de la paix en Afrique par les Africains

NIKOLAS EMMANUEL, PH.D.*

La communauté internationale a demandé ces dernières années à quelques états hégémoniques sous régionaux africains de mettre en place des infrastructures régionales et sous régionales de sécurité¹. Ces organisations africaines de sécurité ne sont toutefois pas établies en réaction aux conflits interétatiques ni à une menace extérieure qui sont fréquemment les principales motivations de la formation de complexes régionaux de sécurité². Au lieu de cela, certains états africains tentent de contrecarrer les effets externes des menaces intérieures émanant de guerres civiles et de crises d'état dans les pays voisins, principalement dans leurs sous-régions. Les interventions de l'Éthiopie ou du Kenya en Somalie illustrent ce point. Les efforts de sécurité en Afrique sont principalement attribuables à ces effets, c'est-à-dire les réfugiés, les groupes d'insurgés, le commerce illégal, etc.³. Comme l'indique clairement Edmond Keller, « l'insécurité qui règne dans un état a de fortes chances d'avoir un effet déstabilisateur dans les états voisins⁴ ». Les états africains qui interviennent fréquemment le font en réaction à ces effets externes. Pourtant, la capacité de réaction n'est pas répartie uniformément en Afrique sub-saharienne⁵. Certains états sont plus capables que d'autres.

Le présent article soutient qu'une « solution africaine » aux problèmes de guerres civiles et de crises d'état sur le continent s'est cristallisée autour d'une petite poignée de puissances hégémoniques sous régionales. Le maintien de la paix multilatéral en Afrique constitue un excellent indicateur de la solidité et de la capacité d'un état. Le Nigeria, l'Afrique du Sud, l'Éthiopie et l'Ouganda, pour nommer

* L'auteur est professeur adjoint au *Centre for Resolution of International Conflicts* dans le département de science politique de l'université de Copenhague. Il est aussi affilié au *Centre for Resolution of International Conflict*. Il est titulaire d'une licence en science politique de l'*University of California-San Diego*, d'une maîtrise en science politique et en études africaines de l'Institut d'Études Politiques et du Centre d'Études d'Afrique Noire de Bordeaux et d'un doctorat en science politique de l'*University of California-Davis*. Ses recherches portent sur les relations internationales et la politique comparée, se focalisant sur l'emploi de stratégies douces d'intervention destinées à faciliter des changements dans le comportement des divers acteurs étatiques et non étatiques en Afrique et ailleurs.

quelques acteurs clés, ont tous à leur disposition des forces armées capables de déployer des troupes dans leurs sous régions, et au-delà dans certains cas. La communauté internationale souhaiterait voir ces États plus puissants jouer un rôle central dans la gestion des conflits dans la région et engager leurs troupes dans le cadre d'une infrastructure de sécurité africaine. En retour, ces États hégémoniques sous régionaux émergents acquièrent la légitimité et le respect ainsi qu'une aide économique et militaire de l'étranger, accompagnée de paiements de salaires ainsi que d'une formation de leurs forces armées. En outre, et à juste titre, ces prestations servent à renforcer et rehausser le crédit matériel et la position hégémonique de ces États clés. Cependant, à l'origine de ces réactions est la prise de conscience que les Africains doivent s'aider eux-mêmes en matière de sécurité.

Donald Rothchild souligne qu'en ce qui concerne l'Afrique, les « états qui fonctionnent relativement mieux voient de plus en plus une certaine forme d'auto-assistance comme essentielle pour réduire les menaces de violence⁶ ». Quelles que soient les interventions françaises ou des Nations Unies (ONU) sur le continent, l'observation de Rothschild reste très pertinente. C'est la raison pour laquelle nous voyons actuellement un certain nombre d'états hégémoniques sous régionaux, relativement puissants, menant les interventions dans les guerres civiles en Afrique. Ils sont les plus disposés et les plus aptes à construire une sorte d'infrastructure de sécurité sous régionale et régionale. Francis Deng offre une analyse plus détaillée de cette réalité:

Les régions sont généralement organisées autour de certains états dont la puissance et la position peuvent leur permettre de jouer le rôle hégémonique ou d'agir comme pôle autour duquel tourne la sécurité ou l'insécurité des autres états. L'« état noyau » de chaque constellation régionale possède des atouts essentiels sous la forme de sa position géographique, de ses ressources militaires, économiques, politiques et diplomatiques, ainsi que de la reconnaissance de son rôle de chef de file régional. Un état vaste et puissant oblige inévitablement ses voisins à formuler leurs politiques de sécurité et à concevoir la gestion des conflits en s'inspirant de son exemple⁷.

Pourtant, malgré tout leur potentiel, la plupart des acteurs étatiques critiques en Afrique ont simplement besoin de moyens financiers et opérationnels afin de réagir de façon significative à un conflit armés dans la région. Par conséquent, cet article aborde deux questions importantes :

- 1) Quels sont les avantages et les inconvénients de s'appuyer sur des troupes africaines pour le maintien de la paix en Afrique ?
- 2) Qui sont les hégémonies sous régionales et que représente leur contribution à l'édification d'une infrastructure de sécurité en Afrique ?

Crises de l'état et les conflits civils en Afrique

Il est devenu évident au début de la période de l'après-Guerre froide que la tendance croissante des conflits intra-étatiques prenait forme en Afrique. Depuis 1989, un grand nombre de pays ont connu des crises importantes en Afrique subsaharienne et la réaction internationale a été mitigée. En effet, un nombre important de crises de pouvoir d'état, celles qui ont donné lieu à subi une intervention militaire extérieure organisée par une grandes variétés d'acteurs internationaux, notamment l'ONU, l'Union africaine (UA), la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la *Southern African Development Community* (SADC), les États-Unis, la France et l'Union européenne, avec un certain nombre de missions unilatérales menées par des états africains tels que l'Angola⁸. Au moins dix crises sévères étaient en cours en 2013 en Afrique (tableau 1).

Tableau 1 : Crises d'état / conflits civils en cours en Afrique

<i>Crise en cours</i>	<i>Date de début</i>	<i>Intervention militaire ?</i>
République centrafricaine	Mars 2003	Oui
Tchad	Oct. 2005	
Congo-Kinshasa	Mars 1992	Oui
Éthiopie	Janv. 2007	
Mali	Mars 2012	Oui
Nigeria	Janv. 2006	
Somalie	Mai 1988	Oui
Sud Soudan	Juil. 2012	Oui
Soudan	Juil. 1983	Oui
Soudan (Darfour)	Fév. 2003	Oui

Source: « *Major Episodes of Political Violence, 1946–2013* », Center for Systemic Peace, www.systemicpeace.org/warlist.htm ; et « *Opérations en cours* », Réseau de recherche sur les opérations de paix (ROP), Université de Montréal, consulté le 2 septembre 2014, www.operationspaix.net/operations-en-cours.html.

Sept de ces dix conflits ont subi l'intervention d'organisations multilatérales destinées à assurer ou maintenir la paix. Il est intéressant de noter que des troupes africaines apportent une contribution non négligeable à ces opérations de maintien de la paix (OMP).

Le chapitre VIII de la Charte de l'ONU est un élément important de l'argumentation en faveur de la régionalisation du maintien et du rétablissement de la paix en Afrique. Il est clair que les Articles 52 et 53 envisagent pour les organisations régionales un rôle important dans le règlement des différends. Ils jettent également les bases juridiques de la sous-traitance de faire régner la paix sous l'autorité du Conseil de sécurité de l'ONU. Cette idée a été mise en application sur une grande échelle en Afrique depuis le début des années 1990.

Visant à bâtir l'argumentaire en faveur de cette évolution, l'ancien secrétaire général de l'ONU Boutros Boutros-Ghali soutint dans son rapport *Agenda pour la paix* qu'il conviendrait de recourir plus fréquemment aux mécanismes régionaux de sécurité pour alléger le fardeau de plus en plus lourd que représentent pour l'ONU les opérations de maintien de la paix depuis la fin de la guerre froide⁹. Après cette déclaration générale, un sentiment comparable fut exprimé par le président français d'alors, François Mitterrand, en novembre 1994 (chose curieuse, quelques mois seulement après le génocide rwandais et la très controversée *opération Turquoise*), lorsqu'il appela ouvertement les états africains « à résoudre leur conflits eux-mêmes et à organiser leur propre sécurité¹⁰ ». En 1995, après les débâcles en Somalie et au Rwanda, le rapport de Boutros-Ghali intitulé *Amélioration de la capacité de prévention des conflits et du maintien de la paix en Afrique* lui donna l'occasion de se montrer encore plus précis quant à l'importance des organisations régionales dans les activités de l'ONU sur le continent :

Au chapitre VIII de la Charte, les fondateurs de l'ONU envisageaient pour les organisations régionales un rôle important dans le maintien de la paix et de la sécurité international. Il est de plus en plus évident que l'ONU ne peut s'occuper de tous les conflits et de toutes les menaces de conflits dans le monde. Les organisations régionales ou sous régionales ont parfois un avantage comparatif qui leur permet de jouer un rôle directeur dans la prévention et le règlement des différends et d'aider l'ONU à les circonscrire¹¹.

Aucune autre région n'a connu un tel changement massif dans cette méthode de maintien de la paix. Comme le souligne Jonah Victor, « les états de l'Afrique subsaharienne ont depuis la fin de la Guerre froide accru de façon spectaculaire leur participation aux opérations internationales de maintien de la paix en Afrique¹² ». L'intervention de la force de l'*Economic Community of West African States Monitoring Group* (ECOMOG) dirigée par le Nigeria dans la guerre civile du Liberia en août 1990, en particulier, représenta un tournant décisif dans l'élaboration d'une réponse africaine aux conflits sur le continent. Depuis lors, la grande majorité des interventions militaires multilatérales en Afrique sub-saharienne ont été entreprises avec un nombre important de troupes africaines. Souvent, ces actions ont eu lieu sous le commandement africain et, de plus en plus, sous les auspices d'une organisation africaine. Comme l'indique Paul Williams, « Les gouvernements africains ont la responsabilité première » de s'occuper des divers conflits sur le continent et d'y réagir¹³. Il peut sembler logique d'accroître la participation des pays africains à des activités telles que le maintien de la paix sur leur propre continent. Cela renforce un sentiment de prise en charge et de responsabilité. Toutefois, s'il est vrai qu'un tel mécanisme présente des avantages, les inconvénients sont loin d'être négligeables.

Avantages et inconvénients de l'intervention de forces africaines dans les conflits africains

Le déploiement de troupes africaines aux opérations de maintien de la paix (OMP) dans la région présente certains avantages significatifs par rapport à l'emploi des forces armées extracontinentales pour trois raisons : la proximité culturelle et géographique, la baisse du coût de la réponse et l'intérêt national évident dans la stabilisation de son voisinage de réduire l'impact des externalités¹⁴. D'abord, les forces sous régionales peuvent avoir une meilleure compréhension des conflits locaux. Ces acteurs bénéficient d'un avantage essentiel, ils sont souvent mieux familiarisés directement avec les cultures auxquelles ils sont confrontés et les normes en vigueur, ainsi que les comportements acceptables ou inacceptables. Cette familiarisation « leur procure une meilleure compréhension de la dynamique d'un conflit, des principaux acteurs ainsi que des options de gestion et de règlement adaptées au contexte¹⁵ ». Ainsi, les forces sous régionales peuvent être mieux reçues et acceptées dans les zones de conflit à proximité. Cela n'est pourtant pas toujours le cas. La crise qui secoue actuellement la République centrafricaine montre que les états limitrophes, tels que le Tchad, risquent de développer des liens trop étroits avec les acteurs d'un conflit donné, ce qui compromet leur impartialité. Deuxièmement, la proximité géographique devrait faciliter une réponse beaucoup plus rapide et à moindre coût. Les forces sous régionales opérant dans des pays voisins n'ont pas besoin d'être transportées à l'autre bout de la planète. Cet avantage devrait réduire considérablement le coût des opérations. Troisièmement, il est logique que les dirigeants des états avoisinants d'une guerre civile considèrent la fin de la violence et la restauration d'un état capable de fonctionner dans le cadre de leur intérêt national direct. Les états étrangers à la région ne sont pas directement affectés par les externalités des guerres civiles qui se déroulent hors de leur propre région. Par conséquent, les intervenants régionaux devraient s'engager plus fermement à ne pas se retirer d'un pays voisin tant qu'il en va de leur intérêt national.

En outre, être un participant actif dans le OMP en Afrique et ailleurs pourrait renforcer le prestige national aux yeux de la communauté internationale et d'accroître l'influence de l'état participant auprès des donateurs. Le fait que les états contributeurs de troupes semblent être d'honnêtes citoyens internationaux, offrant un bien public essentiel, pourrait également leur donner un plus grand poids et peut-être leur donner une influence accrue dans les structures de prise de décision dans les organismes internationaux tels que l'ONU. En outre, la participation à des opérations dans des endroits à risques tels que la Somalie donne aux états intervenants comme l'Ouganda une certaine influence sur les donateurs in-

ternationaux. Cette influence apparut clairement lorsque le président ougandais Yoweri Museveni annonça récemment qu'il mettrait fin à la participation des forces armées de son pays à l'*African Union Mission in Somalia* (AMISOM) en Somalie à la suite du groupe d'experts de l'ONU qui avait indiqué que l'Ouganda armait le groupe rebelle M23 opérant dans l'est de la République démocratique du Congo¹⁶. Kampala comptait bénéficier d'un traitement spécial en échange du déploiement de forces ougandaises substantielles en Somalie.

Néanmoins, en s'appuyant sur l'intervention des troupes africaines dans les conflits civils sur le continent, présente d'autres inconvénients évidents. Plus important peut-être, en dépit de toutes ses potentialités, l'africanisation des OMP conduit à deux types de problèmes fondamentaux : l'emploi des forces armées d'états dont les capacités militaires et économiques sont insuffisantes et d'importants problèmes de légitimité et l'impartialité, comme nous l'avons vu dans l'exemple du déploiement tchadien dans le cadre de la force MISCA de l'Union africaine opérant actuellement en République centrafricaine¹⁷.

De loin, l'inconvénient le plus évident de l'utilisation de troupes africaines dans le maintien de la paix sur le continent ou ailleurs, est le manque de ressources. De nombreux pays africains n'ont tout simplement pas les moyens de financer leurs propres interventions militaires en dehors de leurs frontières. En raison de ces contraintes financières, les forces armées de la région ne peuvent pas s'engager de façon significative dans la gestion et la résolution des conflits par des moyens militaires sans une assistance extérieure substantielle¹⁸.

Les forces armées africaines connaissent de graves difficultés dans les domaines cruciaux de la formation, du déploiement prolongé, du renseignement, du transport et de la logistique. Cela compromet de manière significative l'autonomie des états africains et des organisations multilatérales pour monter des OMP de leur propre initiative. Ils sont obligés de dépendre de l'aide financière et militaire de la communauté internationale. Cependant, comme le remarque John Prendergast, « Le gros problème d'argent est le fait que, lors des dix dernières années, les Américains et les Européens promirent que tant que des forces africaines seraient déployées dans ce type de situation, nous financerions leur solde et leur équipement. Et nous ne l'avons pas fait¹⁹ ».

Qu'est-ce qui motive un état à vouloir participer à une OMP ? Il est difficile d'affirmer que les voisins seront toujours objectifs, neutres et impartiaux. Des motifs très divers et une vision réaliste des intérêts de l'état peuvent potentiellement ensevelir les désirs libéraux les plus altruistes de tendre une main secourable dans la région et de renforcer l'ordre international²⁰. Il se pourrait en outre que les proximités géographique et culturelle ne contribuent pas de façon positive à une intervention et ne légitiment pas le comportement d'un intervenant. Comme in-

diqué plus haut, le simple fait pour un état de faire partie de la région ne signifie pas qu'il apporte son aide d'une manière désintéressée. En réalité, ce fait peut représenter un inconvénient significatif dans la mesure où les problèmes locaux peuvent impliquer directement le voisin qui intervient. Les forces sous régionales peuvent parfois envenimer la situation. Quatre exemples récents le montrent clairement : l'Éthiopie, l'Angola, le Rwanda et le Nigeria.

L'incursion militaire unilatérale de l'Éthiopie en Somalie, qui commença en 2006 pour déposer l'Union des tribunaux islamiques, démontre que même des acteurs disposant de forces armées relativement puissantes et d'un soutien international (des États-Unis), peuvent s'enliser dans des problèmes de légitimité. Au cours des interventions militaires au Congo-Brazzaville, en 1997, par la République démocratique du Congo (DRC), ou plus récemment en Guinée-Bissau par l'Angola, la DRC et l'Angola ont agi unilatéralement en dehors de toute infrastructure internationale, régionale ou sous régionale. Le comportement unilatéral de l'Angola peut saper la légitimité de toute action que ce pays entreprend. Le Rwanda est une autre puissance militaire émergente dans la région. Le Rwanda a joué un rôle crucial dans l'opération mixte UA/ONU qui se déroule actuellement au Darfour (MINUAD). En même temps, les forces armées du président Paul Kagame ont sapé la stabilité en Afrique centrale en armant continuellement les diverses milices de la RDC voisine et en intervenant en leur faveur. Comme le fait remarquer Danielle Beswick, tandis que le Rwanda participe à des « solutions africaines » au Darfour, il aggrave également d'une façon significative les « problèmes de l'Afrique » dans la RDC²¹. Cette situation ne fait que souligner les problèmes de légitimité et d'impartialité auxquels les états locaux voisins peuvent être confrontés lorsqu'ils interviennent militairement dans leur propre région. Même les interventions multilatérales soutenues internationalement peuvent être dominées par un seul état visant à protéger ses propres intérêts nationaux²². L'exemple du Nigeria dans l'intervention au Liberia dans le cadre de l'ECOMOG (groupe de contrôle du cessez-le-feu de la CEDEAO) comme une opération sous régionale relativement réussie que la communauté internationale voit d'un œil généralement favorable. Le Nigeria ne s'est pas toutefois montré impartial au Liberia²³. Les forces armées nigérianes avaient pris le parti de groupes rebelles opposés au *National Patriotic Front of Liberia* (NPFL) de Charles Taylor, et les armant de surcroît²⁴. En outre, l'intervention du Nigeria en Sierra Leone eut lieu en fait quelque trois mois avant l'autorisation officielle de la CEDEAO²⁵. Une telle action unilatérale créé un précédent négatif pour les futures missions de maintien de la paix.

Tendances empiriques : hégémons sous régionaux et maintien de la paix africaine

Après avoir examiné les avantages et les inconvénients de l'emploi de forces africaines dans les OMP en Afrique, il est important d'examiner les réalités empiriques et d'identifier les états qui participent effectivement à des OMP et font le gros du travail dans leurs sous régions respectives. Le tableau 2 ci-dessous donne des détails sur les dix OMP en cours impliquant le déploiement de troupes sur le continent africain et révèle les principaux acteurs africains dans le maintien de la paix sur le continent.

Tableau 2 : Missions multilatérales de maintien de la paix en cours en Afrique subsaharienne (fév. 2014)

	<i>Nom de l'opération (OI)</i>	<i>Début de la mission en cours</i>	<i>Principaux fournisseurs de contingents africains</i>	<i>Contingent total déployé</i>
République centrafricaine	MISCA (UA)	Juin 2013	Rép. du Congo (864), Rwanda (850), Burundi (850), Tchad (792)	4595
République démocratique du Congo	MONUSCO (ONU)	Juil. 2010	Afrique du Sud (1296), Tanzanie (1257), Malawi (854)	19558
Côte d'Ivoire	ONUCI (ONU)	Avr. 2004	Niger (871), Sénégal (496), Togo (469)	7957
Guinée-Bissau	ECOMIB (CEDEAO)	Avr. 2012	Nigeria (160), Burkina Faso (140)	300
Liberia	MINUL (ONU)	Sept. 2003	Nigeria (1463), Ghana (709)	5749
Mali	MINUSMA (ONU)	Avr. 2013	Tchad (1142), Togo (939), Niger (865), Burkina Faso (863)	6137
Somalie	AMISOM (UA)	Janv. 2007	Ouganda (6223), Burundi (5432), Kenya (4652)	18117
Sud Soudan	MINUS (ONU)	Juil. 2011	Rwanda (1001), Kenya (700)	7327
Soudan (Abyei)	UNISFA (ONU)	Juin 2012	Éthiopie (3925)	3955
Soudan (Darfour)	MINUAD (ONU/UA)	Juil. 2007	Rwanda (3234), Éthiopie (2551), Nigeria (2536)	14354

Source: « Opérations en cours », Réseau de recherche sur les opérations de paix (ROP), Université de Montréal, consulté le 2 septembre 2014, www.operationspaix.net/operations-en-cours.html.

MISCA - International Support Mission to the Central African Republic

MONUSCO - United Nations Organization Stabilization Mission in the Democratic Republic of the Congo

UNOCI - United Nations Operation in Côte d'Ivoire

ECOMIB - ECOWAS Mission in Guinea-Bissau

UNMIL - United Nations Mission in Liberia

MINUSMA - United Nations Multidimensional Integrated Stabilization Mission in Mali

AMISOM - African Union Mission in Somalia

UNMISS - United Nations Mission in South Sudan

UNISFA - United Nations Interim Security Force for Abyei

UNAMID - AU/UN Mission in Darfur

Neuf États se font actuellement remarquer en déployant plus de 1.000 hommes pour le maintien de la paix dans une même opération multilatérale (le Burundi, le Tchad, l'Éthiopie, le Kenya, le Nigeria, le Rwanda, l'Afrique du Sud, la Tanzanie et l'Ouganda). Trois de ces États (le Nigeria, le Rwanda et l'Éthiopie) déploient au moins 1.000 hommes pour le maintien de la paix dans deux opérations, alors que l'Ouganda et le Burundi ont maintenu plus de 5.000 hommes chacun dans la mission AMISOM en Somalie. Étonnamment, cela a été fait ces dernières années sans l'aide de la communauté internationale. Ce groupe de pays fournisseurs de contingents de maintien de la paix représente les principaux États hégémoniques en Afrique. Ils participent régulièrement aux interventions militaires multilatérales sur le continent et la communauté internationale se tourne actuellement vers eux pour aider à résoudre certains des points chauds les plus dangereux. En échange, leurs actions sont soutenues, et ils sont récompensés.

Il est intéressant de noter que l'on peut distinguer différents modèles de responsabilité organisationnelle en partant des neuf interventions militaires multilatérales en cours en Afrique (Tableau 3). Il y a une grande diversité dans le cadre organisationnel des différentes missions. Cependant, il est faux d'affirmer, comme Hikaru Yamashita qui souligne que « [l]a collaboration opérationnelle est une coopération de mission-à-mission dans une situation de conflit spécifique; en tant que telle, elle est essentiellement *ad hoc*²⁶ ». Comme nous pouvons le voir dans le tableau 3, alors que chacune des missions de maintien de la paix en cours en Afrique représente une situation unique, il y a au moins quatre motifs récurrents. Toutefois, ces dispositions ne sont pas *ad hoc*, ni qu'elles impliquent simplement un déploiement rapide de forces régionales ou sous régionales africaines, qui sont ensuite transformées en unités de casques bleus.

Tableau 3 : Modèles observés dans les OMP en cours en Afrique

	Type de mission	Nom de la mission	Organisateur	État visé	Principaux intervenants africains
Modèle 1	Mission de l'ONU	MONUSCO	ONU	RDC	Afrique du Sud, Tanzanie
		MINUS	ONU	Sud Soudan	Rwanda
		UNISFA	ONU	Soudan (Abyei)	Éthiopie
Modèle 2	Mission de transfert	UNOCI	CEDEAO -> ONU	Côte d'Ivoire	Niger
		MINUL	CEDEAO -> ONU	Liberia	Nigeria
		MINUSMA	CEDEAO -> UA -> ONU	Mali	Tchad, Togo, Niger, Burkina Faso
		MISCA	CEEAC -> UA	République centrafricaine	Rép. du Congo, Rwanda, Burundi, Tchad
Modèle 3	Mission hybride	MINUAD	UA/ONU	Soudan (Darfour)	Rwanda, Éthiopie, Nigeria
Modèle 4	Mission régionale / sous-régionale	AMISOM	UA	Somalie	Ouganda, Kenya, Burundi
		ECOMIB	CEDEAO	Guinée-Bissau	Nigeria, Burkina Faso

Source: « Opérations en cours », Réseau de recherche sur les opérations de paix (ROP), Université de Montréal, consulté le 2 septembre 2014, www.operationspaix.net/operations-en-cours.html.

CEEAC - Economic Community of Central African States

Tout d'abord, trois des dix interventions, MONUSCO (en République démocratique du Congo), MINUS (au Sud Soudan) et UNISFA (dans la région contestée d'Abyei) sont strictement des OMP de l'ONU. Elles virent le jour sous cette forme et n'impliquèrent aucun transfert d'autorité de la part de toute autre organisation sous régionale ou régionale africaine. Fait intéressant, cependant, nous remarquons plusieurs hégémons africains aspirant à être le principal fournisseur de troupes : l'Afrique du Sud dans la MONUSCO, le Rwanda dans la MINUS et l'Éthiopie dans l'UNISFA. L'un de ces déploiements se distingue toutefois. L'Éthiopie joue un rôle essentiel en intervenant dans la région d'Abyei, une poudrière située à la frontière entre le Soudan et le Sud Soudan. Addis Abeba y a engagé plus de 3.000 de ses propres soldats pour défendre cette mission cruciale. L'Éthiopie est de loin le principal contributeur de l'UNISFA, avec plus de 99 pour cent de celles-ci (3.925 sur 3.955)²⁷.

En outre, quatre OMP ont connu un transfert de contrôle opérationnel d'un organisme sous régional à l'Union africaine ou à l'ONU. Il s'agit de l'UNOCI (en Côte d'Ivoire), de la MINUL (au Liberia), de la MINUSMA (au Mali) et de la MISCA (en République centrafricaine). Fait intéressant, trois de ces quatre transferts ont eu lieu entre la CEDEAO (Communauté économique des états de

l'Afrique de l'Ouest) et l'ONU. Cela n'a rien de surprenant dans la mesure où la CEDEAO a une expérience considérable en matière de OMP dans la sous région, depuis le déploiement d'août 1990 dans la guerre civile du Liberia.

Le troisième modèle, qui peut être défini à partir des interventions militaires multilatérales en cours en Afrique, est représenté par la mission hybride associant l'ONU et l'Union africaine dans la région soudanaise du Darfour. Cette opération a commencé comme une mission relevant purement de l'UA parce qu'une action décisive de la part du Conseil de sécurité de l'ONU est devenue la proie des vetos obstructionnistes de la Chine et de la Russie qui avaient ralenti considérablement l'action de la communauté internationale. Fait intéressant, trois États africains (le Rwanda, l'Éthiopie et le Nigeria) ont été d'importants fournisseurs de contingents pour cette opération et pour les actions visant à mettre fin au génocide perpétré par le gouvernement soudanais et, par personnes interposées, par ses diverses milices contre la population du Darfour.

Le quatrième et dernier modèle contient les exemples de l'AMISOM (UA en Somalie) et de l'ECOMIB (CEDEAO en Guinée-Bissau). Ces missions sont purement régionales ou sous régionales. L'ECOMIB est une opération relativement limitée, alors que, par contre, l'AMISOM représente actuellement le deuxième déploiement par l'importance de troupes engagées en Afrique, juste après l'opération MONUSCO menée par l'ONU en République démocratique du Congo. Certains acteurs africains, peut-être inattendus, fournissent l'essentiel des contingents de l'AMISOM. Bien que l'on puisse comprendre que le Kenya soit devenu activement impliqué dans l'AMISOM, les intérêts et motivations directs de l'Ouganda et du Burundi sont moins clairs. En réalité, ces deux pays ont été, de loin, les plus importants contributeurs de contingents de maintien de la paix en Somalie au cours des dernières années. Ils ont également reçu un soutien relativement important de la communauté internationale pour leur participation à la mission AMISOM.

Les modèles qui ressortent des diverses interventions militaires multilatérales en cours en Afrique présagent l'émergence d'un certain nombre de « puissants hégémons sous régionaux²⁸ ». De toute évidence, la répartition inégale de la puissance entre les pays africains est clairement exprimée dans les niveaux d'engagement des troupes dans les OMP²⁹. Ces hégémons africaines sont des pays dont la puissance domine celle de leurs voisins. Ils bénéficient de la puissance structurelle qui leur permet de jouer un rôle central dans leur système sous régional, voire même dans un système régional africain élargi³⁰. Ces hégémons sous régionaux bénéficient d'une puissance militaire et économique, ainsi que d'une influence disproportionnées par rapport à celles de leurs voisins.

Sur la base de leurs déploiements de maintien de la paix, neuf pays africains se distinguent : le Burundi, le Tchad, l'Éthiopie, le Kenya, le Nigeria, le Rwanda, l'Afrique du Sud, la Tanzanie et l'Ouganda. Beaucoup de ces pays ont pris des engagements significatifs de maintien de la paix, qu'ils le soient déjà, le deviennent ou aspirent à devenir hégémoniques. Pourtant, alors qu'il est facile de désigner l'Afrique du Sud et le Nigeria comme des leaders naturels en Afrique, en raison de leur pouvoir et de leur influence militaire et économique disproportionnée, un certain nombre de puissances hégémoniques émergent et jouent des rôles importants dans leurs sous régions respectives et au-delà³¹. Le Tableau 4 ci-dessous compare ces acteurs africains clés.

Tableau 4 : Profils des États hégémoniques sous-régionaux

	<i>Dépenses militaires (actuelles, millions de US\$) (SIPRI) - 2012</i>	<i>Effectif total des forces armées (milliers) (WDI) - 2012</i>	<i>RNB par habitant (\$ internationaux courants) (WDI) - 2012</i>	<i>RNB à la PPA (\$ internationaux courants, milliards) (WDI) - 2012</i>	<i>Population en millions (WDI) - 2012</i>
Burundi	59	51	550	5,4	9,8
Tchad	242	35	1620	20,1	12,4
Éthiopie	381	138	1110	101,5	91,7
Kenya	798	29	1730	74,4	43,2
Nigeria	2327	162	2400	404,8	168,8
Rwanda	80	35	1320	15,1	11,5
Afrique du Sud	4470	62	10780	563,3	52,3
Tanzanie	319	28	1560	72,4	47,8
Ouganda	288	47	1300	47,1	36,3
MOY. sous-groupe	996	65	2486	144,9	52,6
MOY. Afrique sub-saharienne	545	39	2240	42,6	19

Source : « SIPRI Military Expenditure Database », SIPRI, 2012, www.sipri.org/research/armaments/milex/milex_database ; et « World Development Indicators », World Bank, 2012, <http://data.worldbank.org/data-catalog/world-development-indicators>.

SIPRI - Stockholm International Peace Research Institute

WDI - World Development Indicator (World Bank)

GNI - gross national income

PPI - purchasing power parity

Il est très intéressant de voir que les nations hégémoniques sous régionales les plus importantes partagent certaines caractéristiques mais on constate aussi des différences intéressantes entre les membres du même groupe. Selon la littérature sur le sujet, les états africains les plus susceptibles de déployer un nombre

important d'effectif pour le maintien de la paix sont généralement très peuplés, souffrent de la pauvreté et ont de grandes armées³². Les statistiques descriptives (Tableau 4 ci-dessus) montrent que ce n'est qu'en partie vrai. Pour commencer, les forces africaines de maintien de la paix proviennent en majorité de pays très peuplés, du moins pour l'Afrique (six des neuf sont au-dessus de la moyenne africaine). Ensuite, les hégémons émergents fournissent des contingents de maintien de la paix ont des économies dont la taille est de plus du triple de la moyenne africaine, bien que les données du tableau soient quelque peu trompeuses à cause de l'importance relativement importante des économies du Nigeria et de l'Afrique du Sud. C'est-à-dire que cinq des neuf États figurant sur le Tableau 4 ont des forces armées plus nombreuses que la moyenne africaine. Fait intéressant, en plus de l'Afrique du Sud et du Nigeria, les autres principaux pays fournisseurs de contingents de maintien de la paix du continent sont largement en dessous de la moyenne des indicateurs du développement mondial publiés en 2012 par la Banque mondiale, soit un revenu national brut (RNB) de 2.240 dollars par habitant (en dollars internationaux courants, à parité de pouvoir – PPA).

Finalement, et peut-être le plus important, environ la moitié des hégémons africains émergents qui fournissent des effectifs importants de maintien de la paix ont des armées plus nombreuses que la moyenne, alors que seulement trois des neuf dépensent plus que la moyenne africaine en 2012 pour leur forces armées. De plus, les statistiques descriptives du Tableau 4 vont à l'encontre des généralisations de Jonas Victor³³. Certains intervenants sont pauvres, alors que d'autres ne le sont pas. Plusieurs, tels que le Nigeria et l'Éthiopie, sont très peuplés, alors que d'autres comme le Burundi, le Tchad et le Rwanda ne le sont pas. Ce groupe est beaucoup plus hétérogène que nous le croyions. Ce point est convaincant et doit être exploré dans les recherches futures.

En outre, les trois États hégémoniques africains se distinguent par des niveaux relativement élevés de dépenses militaires et des forces armées nombreuses : l'Éthiopie en Afrique de l'Est et dans la corne de l'Afrique, le Nigeria en Afrique de l'Ouest et l'Afrique du Sud en Afrique australe. Ces trois acteurs clés semblent à juste titre les mieux à même d'envoyer leurs troupes pour maintenir la paix sur le continent. En outre, les économies éthiopienne, nigériane et sud-africaine figurent parmi les plus importantes de l'Afrique sub-saharienne. Cette capacité économique leur permet également de jouer un rôle actif dans diverses interventions militaires multilatérales en Afrique, parfois sur plusieurs fronts. Ce qui est pourtant le plus intéressant, c'est que les trois États relativement plus petits (du moins en termes économiques et démographiques) de la région des grands lacs africains que sont le Burundi, le Rwanda et l'Ouganda figurent également parmi les participants les plus actifs au maintien de la paix sur le continent. Encore une fois, ces

contradictions suggèrent que des acteurs formant un groupe diversifié sont intéressés à jouer des rôles importants dans l'édification d'infrastructures de sécurité africaines.

Conclusion

La participation dans les OMP ne révèle pas seulement les états relativement puissants mais facilite également activement leur ascendance. Ce rôle joué par la communauté internationale dans l'ascendance de ces états doit en outre être examiné plus en détail dans de futures recherches. Alors que les principales puissances (hors la France, sans doute) de la communauté internationale ne veulent pas engager leurs propres forces armées au grand jour, elles jouent certainement un rôle actif dans la formation et l'approvisionnement des états africains qui interviennent. Les états hégémoniques sous régionaux africains, « Comme un shérif... doivent faire preuve de la capacité et de la volonté politique de constituer un détachement destiné à défendre les intérêts mutuels de sécurité régionale³⁴ ». Une fois achevé, le flux du financement s'accroît. La communauté internationale s'est de plus en plus efforcée de renforcer la capacité de réaction de ces états hégémoniques sous-régionaux africains émergents. Pour ce faire, les acteurs autres qu'Africains de la communauté internationale ont apporté leur aide pour financer des interventions en Afrique et renforcer la capacité d'intervention des acteurs locaux. Toutefois, alors qu'un certain nombre de programmes d'aide à l'étranger existent pour faciliter les interventions de ces états hégémoniques sous régionaux africains dans diverses crises sur le continent, le fardeau que représentent les tentatives de règlement de certains conflits les plus insolubles de la planète continue de peser sur certains des pays les plus pauvres du monde.

Notes

1. *Regional* se réfère à toute l'Afrique au sud du Sahara. *Subregional* se réfère aux sous-régions de l'Afrique : Afrique de l'ouest, Afrique centrale, Afrique de l'est, la corne de l'Afrique, et l'Afrique du sud. Voir BUZAN, BARRY et WÆVER, *Old Regions and Powers: The Structure of International Security*, Cambridge, Royaume-Uni : Cambridge University Press, 2003.

2. BUZAN, Barry, *People, States and Fear: An Agenda for International Security Studies in the Post-Cold War Era*, 2^e éd., New York : Harvester Wheatsheaf, 1991.

3. BUZAN et WÆVER, *Regions and Powers*, p. 247.

4. KELLER, Edmond J., « Rethinking African Regional Security », in *Regional Orders: Building Security in a New World*, éd. LAKE, David A. et MORGAN, Patrick M., University Park : Pennsylvania State University Press, 1997, p. 299.

5. Cet article se réfère à cette région comme Afrique.

6. ROTHCHILD, Donald, « The Effects of State Crisis on African Interstate Relations (and Comparisons with Post-Soviet Eurasia) », in *Beyond State Crisis? Postcolonial Africa and Post-Soviet Eurasia in Comparative Perspective*, éd. BEISSINGER, Mark R. et YOUNG, Crawford, Washington, DC : Woodrow Wilson Center Press, 2002, p. 207.

7. DENG, Francis M. et al., *Sovereignty as Responsibility: Conflict Management in Africa*, Washington, DC : Brookings Institution, 1996, pp. 133-134.

8. Le terme intervention se réfère ici à une ingérence coercitive dans les affaires intérieures d'un état par un tiers extérieur destinée à rétablir l'ordre (c'est à dire un certain semblant de sécurité) dans l'état visé. Ces actions utilisent les forces armées de l'état ou du groupe d'états extérieurs principalement pour protéger les populations en danger des souffrances humaines généralisées voire de la mort, ainsi que pour aider à rétablir le pouvoir central.

9. *An Agenda for Peace: Preventive Diplomacy, Peacemaking and Peace-Keeping*, rapport du secrétaire général, UN Document A/47/277 et S/24111, 17 juin 1992, par. 64, www.unrol.org/files/A_47_277.pdf.

10. Cité dans FRANKE, Benedikt F., « In Defense of Regional Peace Operations in Africa », *Journal of Humanitarian Assistance*, 2011, 1, <http://sites.tufts.edu/jha/files/2011/04/a185.pdf>.

11. *Improving Preparedness for Conflict Prevention and Peace-Keeping in Africa*, rapport du secrétaire général, UN Document A/50/711 et S/1995/911, 1 novembre 1995, par. 4, www.un.org/documents/ga/docs/50/plenary/a50-711.htm.

12. VICTOR, Jonah, « African Peacekeeping in Africa: Warlord Politics, Defense Economics, and State Legitimacy », *Journal of Peace Research* 47, no. 2, mars 2010, p. 217.

13. WILLIAMS, Paul D., « Keeping the Peace in Africa: Why 'African' Solutions Are Not Enough », *Ethics and International Affairs* 22, no. 3, automne 2008, p. 310.

14. EVANS, Garth, *Cooperating for Peace: The Global Agenda for the 1990's and Beyond*, St. Leonards, NSW, Australie : Allen and Unwin, 1993.

15. POWELL, Kristiana, *The African Union's Emerging Peace and Security Regime: Opportunities and Challenges for Delivering on "the Responsibility to Protect"*, ISS Monograph Series, no. 119, Ottawa : North-South Institute, mai 2005, p. 16, <http://responsibilitytoprotect.org/The%20African%20Union's%20Emerging%20Peace%20and%20Security%20Regime.pdf>.

16. « Uganda Fury at Congo Claims: Somalia Operation Reviewed », *BBC*, 25 octobre 2012, www.bbc.com/news/world-africa-20081847.

17. HOWE, Herbert, « Lessons of Liberia: ECOMOG and Regional Peacekeeping », *International Security* 21, no. 3, hiver 1996/97, pp. 145–176.

18. JUMA, Monica et MENGISTU, Aida, *The Infrastructure of Peace in Africa: Assessing the Peacebuilding Capacity of African Institutions*, New York : International Peace Academy, septembre 2002, www.peacekeepingbestpractices.unlb.org/PBPS/Library/The%20Infrastructure%20of%20Peace%20in%20Africa.pdf.

19. Cité dans LYNCH, Colum, « African Union Force Low on Money, Supplies and Morale », *Washington Post*, 13 mai 2007, www.washingtonpost.com/wp-dyn/content/article/2007/05/12/AR2007051201567.html.

20. ALDEN, Chris et SOKO, Mills, « South Africa's Economic Relations with Africa: Hegemony and Its Discontents », *Journal of Modern African Studies* 43, no. 3, septembre 2005, p. 368.

21. BESWICK, Danielle, « Peacekeeping, Regime Security and 'African Solutions to African Problems': Exploring Motivations for Rwanda's Involvement in Darfur », *Third World Quarterly* 31, no. 5, 2010, p. 751.

22. CLEAVER, Gerry et MASSEY, Simon, « DR Congo: Africa's Scramble for Africa », in *African Interventionist States*, éd. FURLEY, Oliver et MAY, Roy, Aldershot, Hants, Angleterre : Ashgate, 2001, pp. 193–210 ; et MACLEAN, Sandra, « New Regionalism and Conflict in the Democratic Republic of Congo: Networks of Plunder and Networks for Peace », in *New Regionalism in Africa*, éd. GRANT, J. Andrew et SÖDERBAUM, Fredrik, Aldershot, Hants, Angleterre : Ashgate, 2003, pp. 110–124.

23. BERMAN, Eric G. et SAMS, Katie E., *Peacekeeping in Africa: Capabilities and Culpabilities*, Genève : United Nations Institute for Disarmament Research, 2000, pp. 113–117.

24. TUCK, Christopher, « 'Every Car or Moving Object Gone': The ECOMOG Intervention in Liberia », *African Studies Quarterly* 4, no. 1, printemps 2000, pp. 1–16, <http://asq.africa.ufl.edu/files/ASQ-Vol-4-Issue-1-Tuck.pdf>.

25. BERMAN et SAMS, *Peacekeeping in Africa*, pp. 113–117 ; et FRANKE, « In Defense of Regional Peace Operations in Africa ».

26. YAMASHITA, Hikaru, « Peacekeeping Cooperation between the United Nations and Regional Organisations », *Review of International Studies* 38, no. 1, janvier 2012, p. 167.

27. « Opérations en cours », Réseau de recherche sur les opérations de paix (ROP), Université de Montréal, consulté le 2 septembre 2014, www.operationspaix.net/operations-en-cours.html.

28. EMMANUEL, Nikolas G., « Self-Help and Africa's Collapsed States: The Critical Role of Subregional Hegemons », *Air and Space Power Journal—Africa and Francophonie* 3, no. 2, 2e trimestre 2012, pp. 76–96.

29. MTIMKULU, Bereng, « The African Union and Peace Support Operations », *Conflict Trends*, no. 4, 2005, pp. 34–36.

30. Le rôle hégémonique dépend de la capacité de l'acteur, au sens matériel et idéationnel. Cet article se focalise sur les aspects matériels de la puissance, bien que la capacité d'un pays à donner l'exemple dérive également de sa capacité à agir avec légitimité aux yeux de la communauté.

31. ADEBAJO, Adekeye et LANDSBERG, Christopher, « South Africa and Nigeria as Regional Hegemons », in *From Cape to Congo: Southern Africa's Evolving Security Challenges*, éd. BAREGU, Mwesiga et LANDSBERG, Christopher, Boulder, Colorado : Lynne Rienner, 2003, p. 172.

32. VICTOR, « African Peacekeeping in Africa », pp. 226–227 ; LEBOVIC, James H., « Uniting for Peace? Democracies and United Nations Peace Operations after the Cold War », *Journal of Conflict Resolution* 48, no. 6, décembre 2004, pp. 910–936 ; et ANDERSON, Andreas, « Democracies and UN Peacekeeping Operations, 1990–1996 », *International Peacekeeping* 7, no. 2, 2000, pp. 1–22.

33. VICTOR, « African Peacekeeping in Africa ».

34. ADEBAJO et LANDSBERG, « South Africa and Nigeria as Regional Hegemons », p. 174.